



PORTS DE LA HAGUE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2017
(9h00-10h15)

Date rédaction	11/12/2017	Lieu	Beaumont Hague	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	22/11/2017		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Laurent Lefrançois	Titulaire			x	
M. Albert Gosselin	Titulaire				x
M. Patrick Jourdain	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal d'Omonville-la-Rogue (port d'Omonville-la-Rogue)					
M. Eric Voisin	Titulaire			x	
M. Fernand Alexandre	Suppléante				x
Représentants du conseil municipal de Saint-Germain-des-Vaux (port Racine)					
M. Antoine Lupo	Titulaire			x	
Mme Christine Chibas-Letullier	Suppléante				x
Représentants du conseil municipal d'Auderville (port de Goury)					
M. Nicolas Lemaréchal	Titulaire			x	
M. Renald Bellin	Suppléant				x
Représentantes personnel concessionnaire					
Mme Aline Lecesne	Titulaire				x
Mme Delphine Pierre	Suppléante			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M Yves Ruaux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger	Titulaire				x
M. Sébatien Cauchon	Titulaire				x
M. Cédric Delacour	Suppléant			x	
M. Baptiste André	Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Michel Lebatcheley	Titulaire			x	
M. Martial Maignan	Titulaire			x	
M. Gilbert Rebillard	Titulaire			x	
M. Robert Néel	Suppléant				x
M. Pierre Voisin	Suppléant				x
Port Racine					
M. Jacques Audoire	Titulaire			x	
M. Philippe Sanson	Suppléant			x	
Port de Goury					
M. Jacques Berrat	Titulaire			x	
M. Patrick Lebiez	Titulaire			x	
M. Sanson Yohann	Titulaire			x	
M. Eric Ecolivet	Suppléant				x
Mme Marie-Paule Fleury	Suppléant				x
M. Yoan Orange	Suppléant				x
M. Michel Brisset	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Evelyne Druetz	Conseillère départementale				x
M. Jean-Paul Fortin	Conseiller départemental			x	
M. Pascal Monhurel	Maire d'Omonville-la-Rogue				x
M. Albert Gosselin	Maire d'Auderville				x
M. Joseph Cauvin	Maire de Saint-Germain-des-Vaux			x	
M. Patrick Lerendu	Président commission territoire de la Hague			x	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer et des ports			x	

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 22 novembre 2017, à la mairie de Beaumont-Hague, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

M. Morin expose qu'à l'issue des 2 réunions de présentation et d'échanges sur l'intégration des ports patrimoniaux dans la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche (SPL) et en accord avec le président du conseil départemental, il a été décidé de reporter l'intégration de ces ports au 1er janvier 2019. Il indique que des nouvelles réunions seront organisées (en janvier et avril) afin de travailler dans un esprit constructif et serein pour aboutir à un projet partagé.

M. Fortin demande si le port d'Omonville la Rogue fait partie des ports patrimoniaux.

M. Charpentier explique qu'il n'est pas un port structurant mais plutôt à caractère patrimonial mais jusqu'à présent sa gestion était différente des petits ports patrimoniaux car géré par l'ex-communauté de communes de la Hague. Il sera intégré dans la réflexion globale sur les ports patrimoniaux.

M. Fortin propose que chaque association puisse réfléchir à l'application de cette SPL sur le terrain et souhaite que les documents nécessaires soient envoyés avant d'aborder les réunions. Il demande s'il ne faudrait pas engager une réflexion afin de fixer un budget par port.

M. Maignan indique que le projet de concession suscite beaucoup de questions.

M. Morin propose que les questions et remarques soient adressées au conseil départemental avant la prochaine réunion.

M. Lerendu demande s'il serait envisageable d'avoir 2 représentants des ports patrimoniaux au conseil d'administration.

M. Morin répond qu'un nombre d'administrateurs trop important au sein du conseil d'administration ne permettrait pas un fonctionnement optimum.

M. Fortin demande s'il n'y a pas un risque de diminuer le nombre de conseils portuaires, s'il y avait un regroupement des ports de la Hague et du Val de Saire.

M. Charpentier explique que le changement de délégataire ne modifie rien sur les procédures du code des transports, 2 conseils portuaires, avec la même composition, seront toujours organisés dans l'année. Le conseil d'administration décidera des orientations à suivre. Par ailleurs, des comités stratégiques, constitué avec les usagers, leurs permettront de communiquer leurs demandes au conseil d'administration. L'éventualité d'un seul conseil portuaire réunissant les ports de la Hague et du Val de Saire sera examinée.

M. Delacour demande quels critères sont retenus pour assister aux réunions d'information sur la SPL.

M. Morin indique que ce sont les maires des communes déléguées et les présidents d'associations qui ont été conviés.

M. Lerendu demande à disposer de l'ensemble des annexes au document relatif à la concession.

M. Morin indique qu'ils seront disponibles au fur et à mesure de l'avancée du projet.

M. Audoire évoque des propos qui auraient été tenus sur le mauvais état du port de Saint Vaast la Hougue, géré par la SPL.

M. Morin exprime son regret sur cette désinformation. Il invite les membres à venir constater la bonne tenue du port et souligne que la SPL a fait procéder à de lourds investissements pour le changement des pontons et catways et fera entreprendre un dragage prochainement.

En l'absence de questions, M. Morin invite **M. Leteissier** à présenter le premier point à l'ordre du jour.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité, soit 16 voix.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

I – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ :

M. Leteissier présente le rapport d'activité partiel 2017 et en l'absence de question présente le point suivant sur les tarifs.

La commune nouvelle de la Hague n'envisage pas pour l'année 2018 la revalorisation des tarifs d'usage des mouillages, plaisance et professionnels, du port d'Omonville-la-Rogue.

M. Lerendu précise que cette décision avait été prise, étant donné que le port d'Omonville-la-Rogue devait intégrer la SPL.

M. Morin demande l'avis sur l'absence d'augmentation des tarifs 2018.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité soit 16 voix.

II – POINT SUR LES TRAVAUX :

M. Leteissier informe de travaux de rejointoiement et de réfection partielle du platelage de la cale, pour un montant de 19 512 € TTC, en cours depuis le 9 novembre 2017, et présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau et de l'escalier ;
- entretien des quais et petits équipements ;
- remplacement (après disparition) des bouts des bouées couronnes.

Il exprime son regret sur le manque de civisme de certains avec la disparition des bouts qui compromettrait le sauvetage d'une personne tombant à l'eau.

M. Voisin demande les suites qui seront données au projet de la ligne de mouillages supplémentaires.

M. Lerendu indique que les tarifs n'ont certes pas augmenté mais que la subvention d'équilibre (3 500 €) qui était versée au port par la CC Hague n'est plus assurée par la commune nouvelle. Pour la nouvelle ligne il convient que le projet soit soumis à la commune nouvelle et d'identifier le maître d'ouvrage.

M. Delacour fait part du dysfonctionnement de la potence de levage lié à un défaut d'étanchéité et une corrosion des câbles électriques. Un électricien est intervenu pour couper l'alimentation.

M. Charpentier propose d'étudier la prise en compte des réparations dans le cadre de la garantie.

M. Delacour souhaite qu'un panneau soit posé à l'intention des pêcheurs à la ligne afin de les sensibiliser sur la propreté ((en particulier lors de la pêche à l'encornet).

PORT RACINE

M. Leteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien :

- nettoyage de la cale de mise à l'eau ;
- entretien des quais et des petits équipements.

PORT DE GOURY

M. Leteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance et compte 40 postes de mouillages (dont 4 réservés aux professionnels, 3 sont utilisés) et 2 emplacements dédiés aux visiteurs.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale (mensuel/ grand coefficient) ;
- petits travaux de maçonnerie (jointoiment) ;
- entretien des quais et des petits équipements.

M. Lemaréchal informe que la cale intérieure est recouverte de mousse qui la rend glissante.

M. Leteissier note cette information qui le surprend car les interventions de nettoyage sont effectuées régulièrement tous les mois, sur la marée du matin.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire

Jean Morin

